

NAPAR, une coalition belge pour un plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme

Rédigé le 18 novembre 2019 par : Sakina Ghani



Il y a deux ans et demi, une quarantaine d'organisations issues de la société civile antiraciste, en majorité, se réunissait afin d'activer l'engagement pris par la Belgique à Durban en 2001. Pour la première fois, une coalition bilingue qui couvre tout le territoire national se créait afin de fournir des efforts pour

la création d'un plan d'actions interfédéral de lutte contre le racisme (plan NAPAR). La coalition NAPAR a rencontré des institutions publiques, des partis politiques et a grandi. Quel bilan politique après cette année électorale ? Quels sont les nouveaux projets de la coalition ?

Des engagements qui ont atteint leur « majorité »

En 2001, une délégation belge participe à la conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance organisée par l'UNESCO. Cette initiative est née après la seconde guerre mondiale avec pour objectif un engagement politique des états à lutter contre la discrimination raciale en mettant sur pied des actions coordonnées et mesurables. Cependant, cette invitation à agir étant non contraignante, c'est ainsi que 18 ans plus tard, et bien que ces engagements aient été adoptés par la Belgique, aucun plan d'action n'a été mis en place.

Plusieurs organisations internationales ainsi que des acteurs et actrices de la société civile belge ont rappelés à la Belgique ses engagements de 2001. C'est ainsi qu'en février 2016, par exemple, l'Universal Periodic Review, sous la supervision du conseil des droits humains de l'ONU, a demandé à la Belgique d'honorer sa promesse de lancer un processus afin d'adopter un plan NAPAR.

La naissance d'une coalition belge bilingue : une première fructueuse

C'est en 2016 que des organisations basées en région flamande ainsi que le réseau européen de lutte contre le racisme (ENAR) a lancé l'initiative de construire un réseau belge pour la promotion d'un NAPAR. C'est ainsi qu'une coalition nationale est née. Cette dernière a constitué un dossier avec 11 propositions concrètes et mesurables qui touchent à la justice, l'emploi, enseignement, les crimes de haine, etc. Des revendications assorties de modes d'actions concrets et innovants ainsi que des mesures transversales comme par exemple l'inclusion systématique des personnes concernées dans la stratégie, prendre en

considération les discriminations multiples, adopter une approche intersectionnelle, etc.

D'un point de vue fonctionnel, la Coalition s'est dotée d'une équipe chargée de la coordination des activités et élue par l'ensemble des membres pour un mandat d'une durée d'un an. Cette coordination s'assure que les activités liées au fonctionnement soient exécutées, notamment l'activité principale qui est celle du plaidoyer politique.

Actuellement, la coordination travaille également à la production d'une version actualisée de son document directeur afin qu'il réponde aux réalités interfédérales du pays c'est-à-dire que les compétences régionales et communautaires soient représentées, ainsi qu'à l'adoption d'une approche transversale puisque le racisme impacte tous les secteurs de la vie des personnes racisées. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 2019, la Coalition augmentera son document des 11 propositions par un dossier thématique qui traitera du racisme dans le logement, au travail, la décolonisation, le traitement raciste des politiques migratoires, les discours de haine en ligne et dans les médias, etc. Ce dossier est co-construit avec les organisations partenaires qui travaillent sur ces thématiques.

La méthodologie est aussi importante que les propositions elles-mêmes

Avec l'appui d'ENAR, la Coalition a pu se renseigner sur les pratiques d'autres pays européens s'ayant déjà dotés d'un plan NAPAR comme la France, les Pays-Bas, l'Irlande et l'Allemagne. Certains pays en sont même déjà à leur second plan. En Belgique, il y a déjà eu des plans d'action contre les violences homophobe et transphobe et un plan national de lutte contre la pauvreté. Bien que ces plans ne soient pas parfaits, à plus d'un titre, ils constituent une source d'inspiration pour le plan belge d'action interfédéral contre le racisme. L'évaluation de ces plans a démontré que pour obtenir des résultats probants, un bon plan d'action tient compte, entre autres, des indicateurs suivants :

- Une définition claire du racisme structurel et de ses manifestations.
- Une ligne de temps d'exécution, avec des objectifs concrets et des critères de réussite

mesurables pour chaque action.

- Les moyens nécessaires et désigne un responsable pour sa mise en œuvre.

ENAR a produit un document évaluant la qualité d'un plan NAPAR aussi bien sur le fond que sur la méthodologie dans la création et l'exécution des mesures. Ce document est disponible sur leur site internet, en anglais.

2019 année électorale, 2020 lancement des plans NAPAR ?

En mai 2019, les belges se sont rendu.e.s aux urnes afin de renouveler les parlements du pays. Sur les six parlements que compte la Belgique (en dehors de l'Europe), quatre sont déjà en place et ont rendu public leur déclaration gouvernementale. La région de Bruxelles-Capitale, la région wallonne et la fédération Wallonie-Bruxelles se sont engagées à fournir « tous les efforts pour établir un plan interfédéral de lutte contre le racisme ». Le résultat direct des efforts de plaidoyer fourni par la Coalition au début de l'année 2019.

Pendant la campagne électorale, la coordination de la Coalition NAPAR a rencontré des candidat.e.s de tous les partis francophones et néerlandophones à l'exception de l'extrême droite. Seuls, le Mouvement Réformateur ainsi que DÉFI n'ont pas donné suite aux sollicitations de la coordination. Pendant la période de négociations, la coordination a de nouveau sollicité les partis constituant des majorités dans les différents parlements. A ce moment-là, l'objectif du plaidoyer politique était que les partis formant la majorité s'engagent à établir un (N)APAR à leur niveau de compétence mais aussi à mobiliser leurs homologues des autres régions et communautés à suivre cet exemple. C'est à présent chose faite pour la région bruxelloise, la fédération Wallonie-Bruxelles et le parlement wallon.

La région flamande fait exception

Au moment d'écrire ces lignes, nous apprenons que le gouvernement flamand s'est formé et a décidé d'axer sa déclaration de politique générale sur le chômage, l'immigration et l'amalgamation de certaines compétences fédérales vers la région. En effet, alors que nous ne possédons pas encore la déclaration dans son entièreté, certaines mesures nous alarment et envoient un signal très négatif sur le front de la lutte contre le racisme.

Sur le volet « racisme et immigration », les personnes immigrées ou réfugiées devront payer un montant afin de passer un test « d'intégration » pour ensuite avoir les mêmes droits que les personnes résidant en Flandres. La région va également arrêter sa collaboration, et son financement, d'UNIA afin de créer sa propre agence. Cela nous questionne sur la pertinence du double travail et de la cohérence des mesures politiques de prises en charge des signalements entre le fédéral et le régional, ainsi que dans le choix des affaires liées au racisme défendues en justice par l'institution. Enfin, la politique générale « droitisante » est extrêmement inquiétante pour le financement des organisations de personnes impactées par le racisme qui sont déjà en sous-effectif et peu financées.

Ceci rend évidemment le travail de la Coalition, et tout travail de cohérence politique sur les questions d'antiracisme, plus lourd et complexe.

Quelle est la suite du travail de la Coalition ?

A présent que chaque déclaration gouvernementale comprend, au minimum, une ligne mentionnant l'établissement d'un plan NAPAR, à l'exception du gouvernement flamand, et bien que les propositions soient limitées, la porte est ouverte à la co-construction de ce plan avec les autorités publiques et les personnes concernées. Afin que les politiques publiques soient fortes, pertinentes et impactantes il est nécessaire que le contenu et la structure soient travaillés avec les personnes possédant une expertise expérientielle et, souvent, académique sur ces questions. C'est là que la Coalition composée d'une soixantaine d'organisations représentantes de personnes racisées, de syndicats, etc. Et adoptant une méthode de travail transversale pourra proposer son expertise tout au long du processus.

Au-delà d'un travail sur le contenu et de plaidoyer politique, l'actualité régionale, nationale et internationale démontre l'importance de mobiliser le plus grand nombre aux enjeux et impacts du racisme structurel dans les différents secteurs. Après la mobilisation arrive la formation et l'action. La mobilisation sociale d'abord pour forcer l'agenda politique, et ainsi augmenter l'intérêt des institutions à mettre en place des politiques publiques co-construites et à fort impact pour les personnes concernées. Vient ensuite la formation car les pratiques actuelles sont obsolètes et démontrent leur incapacité puisqu'elles ont été construites et mise en place sans se baser sur les expériences « à la marge », les compétences et connaissances spécifiques des personnes racisées et que leur évaluation n'est pas systématique. Il est donc important d'accompagner le changement en garantissant des formations aux pratiques et techniques qui seront développées en leur accordant tous les moyens nécessaires. L'action, enfin, car il s'agit de construire une société radicalement basée sur un contrat de justice sociale, d'équité et d'égalité des droits.



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120